

16 April 2024

## THE FRENCH-SPEAKING UNION BILL

(NO. XV of 2023)

Order for Second Reading read.

**The Minister of Arts and Cultural Heritage (Mr A. Teeluck):** M. le président, c'est non sans une certaine fierté que je présente dans cette auguste Assemblée en deuxième lecture le projet de loi numéro XV de 2023 concernant la mise en place de la French-Speaking Union.

L'histoire retiendra que c'est le gouvernement dirigé par le Premier ministre, l'honorable Pravind Kumar Jugnauth, qui après plus de 300 ans de la présence française à l'Isle Maurice, vient avec une reconnaissance additionnelle de l'État mauricien envers la langue française. Ce gouvernement va créer une institution qui vise, entre autres, à promouvoir cette langue sous ses formes écrites et parlées. Cette langue qui a été si bien utilisée, maîtrisée, décortiquée et embellie par des personnalités célèbres de la culture française telle que Molière, Victor Hugo, Voltaire, Albert Camus ou même Marcel Cabon.

En effet, M. le président, la création d'une institution visant à promouvoir la langue française par l'État vient en quelque sorte légitimer l'importance de cette langue au sein de notre si riche paysage langagier. D'autres langues qui composent le bel arc-en-ciel de notre patrimoine culturel et historique ont déjà cette reconnaissance étatique.

Les speaking unions ont pour principaux objectifs la promotion des langues que ce soit à l'oral ou à l'écrit. Ces speaking unions ont aussi pour mission de s'engager dans un travail académique, culturel et artistique tout en offrant des facilités d'échange avec des institutions locales et étrangères. Je tiens à souligner que les deux premières speaking unions, soit le English-Speaking Union et le Hindi-Speaking Union, ont été introduites respectivement en 1993 et 1994 sous le Prime ministership de feu Sir Anerood Jugnauth. Et à ce jour, nous comptons au total 11 speaking unions: English, Hindi, Arabic, Bhojpuri, Créole, Chinese, Marathi, Urdu, Sanskrit, Tamil et Telegu Speaking Unions.

Ces speaking unions ont été actives dans la promotion de notre patrimoine linguistique et ont rassemblé des personnes dévouées et engagées pour préserver et promouvoir ces langues. Elles ont organisé des activités que ce soit au niveau local ou international, et je pourrais citer la Bhojpuri Speaking Union par exemple qui travaille avec mon ministère pour l'International Bhojpuri Mahotsav, une conférence internationale sur la langue Bhojpuri qui sera organisée dans quelques semaines.

D'autre part, le Tamil Speaking Union est en train de plancher sur un Tamil Language Festival avec la participation de plusieurs délégués venant de l'étranger qui se tiendra très bientôt.

En tant que gouvernement responsable, il nous incombe de voir, de promouvoir l'ensemble des langues tant qu'écrites que parlées au sein de notre nation. Oui, M. le président, ceci constitue notre devoir, notre mission et notre objectif, car toutes ces langues jouent un rôle de premier plan dans le développement socio-économique de notre nation multilingue. Elle renforce davantage notre nation arc-en-ciel où la langue ne représente pas uniquement un moyen supplémentaire d'exprimer notre diversité culturelle, mais surtout elle trace la voie vers la vision de l'État.

La langue est indissociable de la culture. En effet, toutes langues, écrites et parlées, véhiculent et transmettent par l'arbitraire de son lexique et de sa syntaxe, les modèles culturels du groupe de personnes qui la maîtrise. Comme l'a si bien dit le professeur américain, Noam Chomsky, le père de la linguistique moderne –

« Une langue ne se limite pas aux mots. C'est une culture, une tradition, l'unification d'une communauté, une histoire entière qui constitue ce qu'est une communauté, le tout réuni dans une langue. »

M. le président, la langue est un droit humain fondamental. Je voudrais citer ici le deuxième Article de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU qui établit que –

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »

Selon la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la langue fait partie intégrante de la structure de la culture ; elle constitue en effet le pilier et le moyen d'expression par excellence. Son utilisation enrichit l'individu et lui permet de prendre une part active à la communauté et de ses activités.

M. le président, la langue française est considérée comme étant une des langues les plus difficiles à maîtriser au monde. Elle arrive même à la 10e place du top 10 des langues les plus difficiles dans le monde selon l'Unesco. Alors pourquoi s'acharner à apprendre le français ? Pourquoi vouloir approfondir la connaissance de la langue française ? S'il y a des nombreuses raisons à s'intéresser au français, j'aimerais vous partager les raisons pour lesquelles cette langue que je considère comme étant très belle est aussi attirante.

Tout d'abord, le français est parlé dans le monde en entier. En effet, des millions de personnes parlent le français sur les cinq continents. D'ailleurs, c'est la cinquième langue la plus parlée au monde après l'anglais, le mandarin, le hindi et l'espagnol. À 2022, le français comptait plus de 321 millions de locuteurs répartis sur 112 pays et territoires. C'est une langue en constante évolution et qui est plus que jamais vivante. Parler le français et l'anglais est un atout pour multiplier ses chances sur le marché international de l'emploi. Le français est considéré comme une langue alternative des relations internationales.

En effet, le français est à la fois la langue de travail et la langue officielle de l'ONU, à travers l'Union européenne, à l'Unesco, à l'OTAN, au Comité international olympique, à la Croix-Rouge internationale et dans plusieurs instances juridiques internationales. Sans pour autant qu'il faut s'en rendre compte que le français est une langue internationale pour la cuisine, la mode, le théâtre, les arts visuels, la danse et l'architecture. Le français est l'une des langues majeures de la communication au niveau mondial. Je peux dire même que le français n'appartient plus à la France ou aux français. Des centaines de millions de locuteurs francophones se sont réappropriés la langue et l'ont fait leurs, et Maurice n'est pas en reste.

Notre histoire avec le français débute en 1715 quand eut lieu la première prise de possession française au nom du Roi de France Louis XIV. Quand le 20 septembre 1715, le commandant du vaisseau Le Chasseur, le capitaine Guillaume Dufresne d'Arzel prend officiellement possession de cette île, alors connue comme Mauritius et l'a rebaptisée Isle de France, c'était parti pour un peu moins d'un siècle de colonisation française. La véritable colonisation de l'île ne débute que quelques années plus tard en 1722 et prend son envol en 1735 à l'arrivée à l'Isle de France de celui qui allait jeter les bases de son développement, Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais.

M. le président, le français, langue des maîtres de l'île, s'impose peu à peu aux autres habitants, dont les esclaves enlevés des côtes africaines et les indiens, principalement tamouls, venus travailler et commercer à l'Isle de France. Ce frottement avec le français va aussi permettre l'émergence du créole, notre si belle langue maternelle. Quand le 3 décembre 1810, les anglais se rendent maître de l'Isle de France, la langue française se trouvait solidement ancrée dans nos moeurs, coutumes et traditions. Durant les 95 ans de la présence française, le français s'est développé. C'était la langue de la justice : le Code Napoléon, le Code civil est introduit en 1804. C'était la langue de la politique, de la communication, des médias. D'ailleurs, le premier journal en français de la colonie, fondée par Nicolas Lambert, a vu le jour le 13 janvier 1773. C'était la langue de l'éducation formelle, la langue de la bourgeoisie et de la haute société de l'époque. C'était aussi la langue du commerce et de l'industrie.

Par conséquent, il était donc tout à fait légitime aux colons français de s'inquiéter du sort de leur langue et de leur culture face à l'arrivée des Britanniques. L'article 8 de l'Acte de Capitulation de décembre 1810 stipule –

« Que les habitants conserveront leur Religion, Lois et Coutumes »

Les anglais vont s'évertuer à garder une certaine harmonie au sein de la nouvelle colonie britannique et cela, passer par la préservation de la langue française. Au début, et pendant des années, les anglais se sont contentés d'un impérialisme passif ne pensant pas vraiment à angliciser la nouvelle Mauricie.

M. le président, la plupart des services de l'ancienne administration française continuèrent à fonctionner comme auparavant. Le judiciaire demeura inchangé, les actes civils continuèrent à être rédigés en français et la langue française fut employé conjointement avec l'anglais dans toutes les actes officielles. Le français avait le même poids que l'anglais sur le plan juridique. L'histoire nous apprend que c'est en 1832 que l'administration britannique prit la décision d'imposer l'anglais comme langue de correspondance officielle et que les habitants devraient apprendre l'anglais. Ce n'est qu'en 1841 que le collège Royal eut ses premiers enseignants d'anglais.

Ce n'est qu'en 1841 que le collège Royal eut ses premiers enseignants d'anglais. Cependant, le français va continuer de coexister avec l'anglais sur les documents officiels surtout ceux de la gazette officielle du gouvernement, Government Gazette. Ce n'est qu'en 1914 que les traductions françaises des ordres et décisions gouvernementaux vont disparaître de la gazette officielle pour n'en conserver que la version anglaise. Mais le français ne pouvait plus disparaître.

L'anglais, bien qu'acquérant au fil des décennies une place prépondérante dans la société mauricienne, surtout au niveau de l'administration publique, ne put jamais vraiment supplanter le français comme langue de communication et de bienséance sociale. Avec l'avènement de l'indépendance du pays en mars 1968, le français voit sa situation être consolidée malgré les nombreuses querelles qui ont jalonné son existence durant la colonie anglaise.

M. le président, ici même, au sein de l'Assemblée, les élus ont la liberté de s'exprimer en anglais ou en français durant les travaux de l'Assemblée nationale, comme prévoit l'article 49 de la Constitution de l'île Maurice. Si aujourd'hui, je peux m'exprimer en français devant vous sans que cela ne cause problème à qui que ce soit, nous le devons à la persévérance et à la détermination des défenseurs de la langue française.

L'accès à l'apprentissage de la langue française dans un environnement éducatif formel est déjà assuré par l'État. L'enfant mauricien du pré-primaire au secondaire aura passé jusqu'à 15 ans de sa vie à apprendre, maîtriser et parfaire sa connaissance de la langue française. Le bilinguisme français-anglais

est un atout majeur pour les Mauriciens, car cela nous permet de nous ouvrir au monde. Il va de soi que l'éducation a un grand rôle à jouer dans la consolidation de notre ciment identitaire et notre gouvernement fait absolument tout pour maintenir cet état de choses.

M. le président, c'est un fait indéniable que nous sommes un cas unique d'une ancienne colonie britannique où l'homme de la rue parle plus facilement et plus naturellement la langue de Molière que celle de Shakespeare. Malgré ses métissages, le français reste la langue de choix des Mauriciens. Même la presse mauricienne qui célèbre cette année ses 250 ans d'existence témoigne de cette vitalité.

M. le président, après la création de plusieurs institutions pour la promotion de diverses langues, la mise en place d'une institution pour la promotion de la langue française est une suite logique. Il est vrai que l'Alliance française et l'État français à travers l'Institut français de Maurice constituent déjà un apport considérable en termes d'exposition à la langue française. En effet, M. le président, nous sommes très reconnaissants envers le gouvernement français qui opte chaque année des bourses d'études dans le cadre des bourses d'enseignement supérieur du gouvernement français aux étudiants mauriciens au niveau de Master et doctorat pour des études dans les universités publiques en France. Au cours de ces dernières années, des bourses ont été attribuées à plusieurs Mauriciens à titre informatique. En 2020, 13 bourses au niveau Master et doctorat ; neuf bourses en 2022, et cette année 14 bourses ont été attribuées.

M. le président, le français est une langue vivante à Maurice qui occupe une part importante de notre univers socioculturel, éducatif, linguistique, artistique, académique, voire médiatique. Paradoxalement, il est presque inconcevable qu'une langue présente sur notre île depuis plus de trois siècles n'ait pas de Speaking Union et de cadre digne de ce nom pour lui assurer la place qu'elle mérite. Aujourd'hui, ce manquement est chose du passé. Mon ministère, qui a la charge de préserver les arts et le patrimoine culturel de notre pays, s'engage de ce fait à accorder à la langue française toute la place et toute la latitude que cette langue mérite au sein de notre république.

M. le président, le 19 et 20 novembre 2022 la Tunisie accueillit les chefs d'État et de gouvernements francophone à Djerba à l'occasion du 18e sommet de la francophonie sur le thème : « La connectivité dans la diversité – le numérique, vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone. » À l'issue de leurs travaux, plusieurs textes normatifs ont été adoptés qui dessinent les contours de la francophonie de l'avenir et parmi la déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la francophonie dans laquelle les signataires s'engagent à promouvoir davantage l'usage du français dans l'espace francophone et au-delà. La création d'un corps paraétatiques pour

la promotion de la langue française s'inscrit dans cette déclaration, car elle contribuera davantage à cette langue à Maurice à travers l'organisation de plusieurs activités.

M. le président, sachant que ce projet de loi est inspiré des autres textes de loi relatifs aux Speaking Unions existantes, je vais uniquement me pencher sur les articles 4 et 6 du projet de loi en question. L'article 4 du projet de loi, M. le président, traite des objectifs de la French Speaking Union, lesquels sont quasi similaires à ceux des autres Speaking Unions. Outre la promotion du français sous ses formes écrites et parlées, la French Speaking Union va aussi encourager l'amitié et l'entente entre les peuples francophones du monde entier en s'engageant dans les oeuvres éducatives, culturelles, académiques ou artistiques. Elle va se donner les moyens de resserrer les liens entre les peuples francophones en travaillant à des intérêts communs avec les échanges en termes d'idées, de développement et de relations entre autres. La French Speaking Union va aussi promouvoir et encourager le développement linguistique des locuteurs du français à Maurice en mettant l'accent sur les perspectives culturelles, socio-économiques et artistiques de cette langue.

M. le président, selon l'article 6 du projet de loi l'institution pour la promotion de la langue française sera administrée et gérée par un comité exécutif comprendra 4 membres ayant un intérêt dans le développement, la propagation et la promotion de la langue française nommés par le ministre ; 4 membres élus parmi les membres ordinaires de cet organisme ; un représentant de mon ministère ; un représentant du ministère de l'Éducation et finalement un représentant du ministère des Finances. Les membres ne représentant aucune institution gouvernementale éliront parmi eux les membres du bureau du Conseil, en occurrence, un président, un président adjoint, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint. Les membres du bureau exerceront leur fonction pendant une durée de 3 ans.

M. le président, Maurice est membre de la francophonie depuis 1970 et je tiens à ajouter que l'Organisation internationale de la francophonie est un ensemble de 88 États et gouvernements, membres et observateurs, qui ont la langue française et des valeurs en partage. Notre pays peut être considéré en étant très actif auprès de la francophonie. De façon générale, Maurice donne son appui aux actions de la francophonie, qui visent notamment à promouvoir la paix, la démocratie, les droits de la personne et l'égalité des genres, la jeunesse, recentrer la francophonie sur ces valeurs et promouvoir la diversité culturelle.

S'agissant de la diversité linguistique et culturelle, le principal programme développé entre l'Organisation internationale de la Francophonie et Maurice concerne les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) lancés depuis 1994 avec un réseau de 21 CLAC dont 6 à Rodrigues. Chaque année dans le cadre de la journée internationale de la Francophonie, ces centres organisent

des activités telles que débats, quiz, dictées sur la francophonie, ateliers de lecture, ateliers de peinture, récital de poèmes et slam, chanson en français, projection de films sur la francophonie axées sur la langue française.

M. le président, en 2022, l'Organisation internationale de la Francophonie nous a fait parvenir des dons dédiés aux centres pour les CLAC de Maurice et de Rodrigues. Et pour la création d'un espace de livres francophones à Agaléga, l'Organisation internationale de la Francophonie a envoyé des matériaux avoisinants une somme de plus de 211 000 € comprenant des livres, jeux, kit sonore, cinéma, tablettes, documents administratifs, affiches, entre autres. Et à ce jour, nous pouvons estimer que nos CLAC comptent quelque 2500 ouvrages en français.

M. le président, les Mauriciens se sont appropriés du français. On peut même dire pourquoi pas, il existe en français mauricien comme il existe un français canadien. Le français, comme la plupart des langues, est dynamique. C'est une bonne chose que l'État reconnaisse ce dynamisme et puisse aider à son évolution aussi au sein de notre république.

« La langue française n'est pas fixée et ne se refixera point. Une langue ne se fixe pas. L'esprit humain est toujours en marche ou si l'on veut, en mouvement et les langues avec lui. »

Je vais terminer avec ces deux citations d'Hélène Carrère d'Encausse, une grande dame décédée en août à Paris.

« Ce n'est pas nous qui sommes immortels, c'est la langue française et la langue française appartient à tous ceux qui s'y intéressent. »

Sur ces mots M. le président, je vous remercie de votre attention et recommande à présent ce projet de loi à l'Assemblée nationale.

Mr Toussaint seconded.

**Mr Speaker:** MP Gungapersad!

(9.57 p.m.)

**Dr. M. Gungapersad (Second Member for Grand Baie & Poudre d'Or):** Merci, M. le président. J'ai un immense plaisir d'apporter ma contribution sur le projet de loi intitulé, French- Speaking Union Bill. Commençons par ce dicton –

« La gratitude nourrit bien l'âme des grands et l'ingratitude .... la personnalité arrogante des autres»

Pour débiter, je voudrais rendre un hommage appuyé à tous mes profs du pré-primaire, primaire et secondaire qui m'ont enseigné cette belle langue que ce soit Madame Sungkur, Monsieur Monty du

Jugdambi SSS ou de Madame Boojaloo au MGI mais permettez que je rende un vibrant hommage à un grand politicien, à un grand locuteur de la langue française, un grand amoureux de la langue et de la littérature française, le père de mon ami Fabrice David – feu James Burty David, qui m’a beaucoup appris cette langue. Et dites-vous bien, à travers la radio, pas au présentiel. Et s’il était parmi nous aujourd’hui, il aurait fêté ses 78 ans. Bon anniversaire à James Burty David ! Quelqu’un qui m’a aidé à aimer cette belle langue. La langue française m’a permis de savourer des beaux textes en français. La langue de Molière m’a ouvert un vaste chantier de la littérature. Je voudrais citer quelques-uns – le Petit Prince par Antoine de Saint-Exupéry qui disait –

« On ne voit bien qu’avec le coeur. L’essentiel est invisible pour les yeux. »

L’Étranger d’Albert Camus, le Blé en Herbe d’André Gide, Candide de Voltaire, ou Les Misérables écrit par Victor Hugo.

La contribution de la langue française dans le paysage linguistique mauricien est énorme et enrichissant. Au-delà de ce lien historique tissé avec la France et les pays francophones, la langue française, a son apport à l’épanouissement culturel, économique, sociale, intellectuelle, et j’en passe.

Dans le domaine de l’éducation, le français joue un rôle prépondérant à tel point qu’il a le même statut que l’anglais, qui est la langue officielle du pays. Non, je ne suis jamais pour la bataille ou la guerre entre les langues mais pour une coexistence harmonieuse où chaque langue aide l’autre à se consolider davantage. Avec ces quelques 500 millions de locuteurs français répartis dans le monde, la langue française est une langue incontournable sur le plan linguistique. C’est la sixième langue la plus parlée et la deuxième langue la plus apprise dans le monde. La langue française est une langue de communication internationale qui a une portée économique, politique, sociale, culturelle, artistique et touristique parmi tant d’autres.

On doit être reconnaissant aux anglais qui ont opté pour le maintien et le développement de la langue et de la culture française qui seront si enrichissant pour l’île Maurice, multilingue et multiculturelle. Je voudrais ici souligner le Traité de Paris de 1815 qui consacre la souveraineté de la couronne britannique sur Maurice, Rodrigues et les Seychelles mais qui stipule que la nouvelle puissance coloniale respectera la langue et la religion des colons français ainsi que le Code civil institué par Napoléon.

En effet, dès 1810, toute la population libre de l’île Maurice qu’elle soit blanche ou métisse décide spontanément de maintenir très haut le français et le Kreol, qui en est dérivé. Mais, du jour au lendemain, l’anglais devient tout de même la langue de l’école et de l’administration. Les bourses d’études supérieures seront pour Oxford et Cambridge. La façon dont le français, l’anglais, le créole

l'hindi, le bhojpuri, les autres langues, tamil, telugu et urdu ont su se frayer un chemin, est assez intéressante sur le plan linguistique. Il faudra plancher là-dessus un autre jour, dans un autre forum.

Mais qu'il soit dit que la presse mauricienne en langue française dont 'Le Cernéen', au tout début, et les autres tels que 'Le Mauricien', 'L'Express', le 'Week-End' entre autres qui sont venus par la suite, ont pu nourrir cette langue. Loin du regard de certains qui ne voient ici qu'une énième tentative de mettre en exergue une des composantes de notre nation arc-en-ciel, ce projet de loi est nécessaire. Notre île nation peut être parfois associée à la notion d'espace insulaire qui renvoie un espace isolé mais notre richesse est d'avoir su nous élever pour transcender cet isolement. On est fier qu'à Maurice, nous avons la chance d'avoir cette osmose linguistique, le métissage culturel et linguistique qui aident à façonner l'âme et la personnalité du Mauricien qui s'abreuve dans le vaste bassin linguistique, une possibilité qui est à la cause de notre multilinguisme.

Édouard Monique, Jean Franchette, Marcel Cabon, Loys Masson, Marie-Thérèse Humbert, Shenaz Patel, Carl de Souza, Vinod Rughoonundun, Michel Ducasse, Joseph Tsang Mang Kin et tant d'autres, sont pour toujours les acteurs qui ont su nourrir cette belle langue. On ne peut pas oublier les liens avec la langue française, notre île a une longue histoire avec la langue française.

Permettez-moi de vous parler un petit peu de l'alliance française. Je me souviens comme jeune étudiant, avoir obtenu parmi mes premiers prix, un voyage à l'île de la Réunion pour avoir remporté, avec mes amis et mes profs, une compétition de bande dessinée. Imaginez à cette époque-là, ce petit villageois de Goodlands, qui arrive à se hisser au niveau national, parmi ses amis et d'obtenir ce premier prix. Je rends hommage à mes profs et à mes amis mais lorsque je parle de l'alliance française, je me souviens aussi de ma classe au M.G.I., qui n'a pas seulement produit les lauréats de la bourse anglaise mais aussi les lauréats de l'alliance française. Je salue mes amis. Malheureusement, un parmi n'est plus parmi nous. Je parle du Dr. Farhad Khoyratty, qui était à la fois le lauréat de la bourse britannique et de l'alliance française. Je me souviens toujours de Clyde Vacher, un grand partisan, un grand amoureux de cette langue. Ce n'était pas facile pour le petit villageois de Goodlands de s'intégrer dans cette classe où la langue française dominait mais heureusement j'ai eu des profs m'ont su enseigner cette belle langue.

Ce n'est pas facile pour le petit villageois de Goodlands de s'intégrer dans cette classe où la langue française dominait, mais heureusement j'ai eu des profs qui m'ont su enseigner cette belle langue. D'ordinaire, je ne parle pas pour trente minutes en français, mais j'arrive à le faire.

M. le président, Je vais m'attarder sur la richesse de la littérature mauricienne en langue française. Il y a un sentiment parmi les nombreux amoureux de la langue et de la littérature française qu'on

n'exploite pas suffisamment cette littérature. On m'a dit d'être leur porte-voix aujourd'hui ; que les textes, les livres, les magazines qui viennent de France coûtent énormément chers.

Si, à travers ce French-Speaking Union, on peut aider à davantage promouvoir la littérature et la langue française, qu'on le fasse. Je voudrais citer Robert Furlong du Centre culturel d'expression française qui disait ceci dans un entretien dans un quotidien -

« Nous ne sommes pas là pour supplanter qui que ce soit, pour dire que le français est meilleur mais pour regrouper les gens qui se reconnaissent dans la langue française et qui veulent la mettre en pratique, tout en utilisant d'autres langues, comme moi et tant d'autres, ici ou ailleurs, le font avec dextérité et avec aisance. »

Quand même il y a la spécificité mauricienne, la langue française a permis à de nombreux fils et filles du sol d'inscrire notre pays dans les annales de la francophonie - Savinien Mérédac, Léoville L'Homme, Robert Edward Hart, René Noyau, Malcolm de Chazal, Abhimanyu Unnuth, Liliane Berthelot, Jean-Marie Le Clézio, Jean Fanchette, Raymond Chasle, Nathacha Devi Appanah, Barlen Pyamootoo, et tant d'autres.

Je voudrais ici féliciter Ananda Devi qui a récemment remporté le Prix de la langue française. Premier grand Prix français de la rentrée littéraire qui distingue la femme de lettres mauricienne, dont l'oeuvre contribue de façon importante à illustrer la qualité et la beauté de la langue française. L'exemple mauricien démontre qu'il ne faut pas avoir peur de multilinguisme. Bien au contraire, le polylinguisme permet à notre nation d'affirmer ses spécificités.

Dans « Ecrits sur les Langues », le Dr Issa Asgarally affirme que, je cite –

« Des hommes et des femmes relèvent quotidiennement à Maurice le défi de Babel. La francophonie a de beaux jours devant elle pour comprendre la réussite de la francophonie à travers le monde, il faut se dire que le français n'est pas, n'est plus la langue du colon, du maître. Honte à ceux qui useraient de telles idées pour arriver à des fins sectaires. »

Amadou Hampâté Bâ disait ceci –

« La richesse de la langue africaine vient avant tout de sa diversité, et parmi la contribution de la langue française. »

M. le président, il faut mettre en exergue une réalité qu'on ne mentionne pas. C'est le stigma associé avec la langue française qui s'est estompé, fort heureusement. La bataille tacite des langues s'est quelque peu atténuée, mais il y a toujours des cercles, il y a toujours des clans, il y a toujours des personnes d'ici et ailleurs qui utilisent les langues pour des raisons obscurantistes, pour une

ségrégation culturelle. Il fut un temps où l'utilisation de cette langue ouvrait de multiples possibilités professionnelles, culturelles et autres. Mais aujourd'hui, les fils et les filles du sol ont su franchir des barrières imposées autrefois, et moi, je voudrais rendre un hommage à feu Sir Seewoosagur Ramgoolam qui introduisit l'éducation gratuite, et grâce à cette éducation gratuite, des personnes comme moi et tant d'autres peuvent aujourd'hui parler non seulement dans cette auguste Assemblée mais ailleurs ; peuvent aujourd'hui s'exprimer non seulement en français en anglais, en hindi, bhojpuri, le kreol, mandarin, etc., grâce à cette éducation gratuite. Avec l'avènement de l'éducation gratuite, la démocratisation de l'usage de la langue française devint une réalité, et cette réalité est palpable, une réalité qu'on peut écouter, si vous me permettez le mot, non seulement palpable, je ne veux pas dire écoutable, mais qu'on peut écouter aujourd'hui, ici et ailleurs.

Noam Chomsky disait si bien : une langue ne se limite pas aux mots, comme vient de le dire mon ami. C'est une culture, une tradition, l'unification d'une communauté, une histoire entière qui constitue ce qu'est une communauté, le tout réuni dans une langue. La langue est le berceau de la création. Je voudrais remercier tous ces profs à l'île Maurice qui ont su nous faire aimer cette langue en dépit de ces difficultés : complément d'objet direct, indirect, masculin, féminin, passé simple, passé composé. Qu'est-ce qu'on n'a pas eu comme malheur dans nos classes ! Mais aujourd'hui, cette belle langue est là.

Le French Speaking Union aura certes des défis à relever ; par exemple, comment protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique. Les enjeux du numérique affectent les biens et services culturels dans toutes les dimensions des activités culturelles : création et production, diffusion et distribution, accès et consommation.

Il faut aussi réfléchir comment garantir une juste rémunération des artistes et des créateurs au titre de l'exploitation numérique de leurs oeuvres et assurer un meilleur partage de la valeur entre producteur, éditeur et distributeur de services en ligne. Mais qui dit défis aussi des opportunités. Il faudra voir dans le temps comment le French Speaking Union saura utiliser le numérique pour promouvoir la langue française dans toute sa splendeur.

Vive la langue française et vive toutes les langues du monde !

Merci pour votre attention.

Mr Speaker: J'appelle maintenant l'honorable Dr. Chukowry!

(10:14 p.m.)

The Minister of Commerce and Consumer Protection (Dr. Mrs D. Chukowry): M. le président, je vous remercie pour cette opportunité qui m'est offerte pour apporter ma contribution devant cette auguste Assemblée afin de réaffirmer mon soutien entier au projet de loi du French-Speaking Union Bill (No. XV of 2023).

Ce texte, M. le président, représente une chance historique pour notre pays et je salue le ministre des Arts et du patrimoine culturel, l'honorable Avinash Teeluck pour cette belle initiative. Je profite aussi de l'occasion pour remercier mes professeurs de français, et là, j'ai en mémoire, Madame Marilyn Lami, Miss Suzanne, Madame Hélène, Dr. Issa Asgarally, Dr. Ramsahay.

Le projet de loi soumis à nos délibérations dépasse sa seule dimension juridique. Il est l'expression de notre attachement à la diversité culturelle et linguistique, socle de notre identité nationale. Ce texte traduit notre engagement en faveur du rayonnement international de la langue française, vecteur d'enrichissement culturel et levier de développement économique. Permettez-moi d'exposer les projets profonds qui rendent ce projet de loi digne de notre adhésion unanime.

En premier lieu, ce projet de loi vise à promouvoir la langue française dans toutes ses déclinaisons, à l'oral comme à l'écrit. Le français n'est pas qu'un idiome parmi d'autres. C'est une passerelle vers un vaste ensemble culturel façonné par des millions de locuteurs à travers le monde. La création de cette union des francophones témoignera de notre attachement à cet héritage linguistique, fondateur propre à notre nation.

M. le président, dans un monde de plus en plus interconnecté, le développement de relations internationales s'avère indispensable à la prospérité économique et à l'épanouissement culturel de notre nation. L'union des francophones tel que défini dans le projet de loi permettra de tisser des liens privilégiés avec les communautés francophones à travers le monde. Elle sera le vecteur d'une coopération fructueuse dans les domaines du commerce, des échanges culturels, source d'innovation pour nos entreprises et nos industries.

Par ailleurs, ce texte met en exergue la vocation de l'union à mener des actions éducatives, académiques, culturelles et artistiques pour atteindre ces objectifs. Il ne s'agit pas d'une démarche symbolique, mais d'un engagement tangible en faveur de l'épanouissement intellectuel et culturel de nos concitoyens. Grâce à cette union, de nouvelles perspectives s'offriront à nos étudiants pour étudier à l'étranger, collaborer avec des chercheurs internationaux et s'ouvrir à un monde globalisé.

En tant que ministre du Commerce et de la protection des consommateurs, je ne saurais surestimer les avantages économiques de ce projet de loi. Le monde francophone est un vaste marché avec un PIB collectif, rivalisant avec celui des grandes puissances économiques. En renforçant nos liens avec

ces nations, nous ouvrons la porte à un commerce accru, à des investissements et à des collaborations dans divers secteurs, notamment le commerce, la technologie et les industries créatives.

M. le président, l'un des objectifs primordiaux de ce projet de loi est de promouvoir l'amitié et la compréhension entre les peuples francophones. À l'heure où la diversité culturelle fait à la fois notre richesse et notre défi, cette initiative fédératrice encouragera le respect mutuel et la coopération. Par la participation à des échanges culturels, l'organisation d'événements internationaux et la conduite de projets communs, nous témoignerons de notre engagement à bâtir un monde plus inclusif et harmonieux.

De plus, l'engagement de l'union en faveur du rayonnement de la langue française, notamment dans ses dimensions culturelles, artistiques, économiques et sociales constituera un soutien décisif à nos industries créatives et artistiques. Nous pouvons susciter une renaissance littéraire, cinématographique et artistique, reflet de notre fierté nationale et porteuse d'un immense potentiel d'exportation.

Pour conclure, le projet de loi qui nous est soumis dépasse le simple cadre juridique. C'est une vision d'une nation mauricienne renforcée, prospère et culturellement enrichie. C'est un investissement dans notre avenir commun, l'affirmation de notre attachement à la diversité linguistique et culturelle, une voie prometteuse vers la croissance économique. C'est une promesse faite à notre jeunesse, celle de lui offrir l'opportunité d'apprendre, de créer et de réussir dans un monde globalisé. Comme l'écrivait André Malraux –

« Une culture qui s'enferme pourrie. Ouvrons-nous au monde et à ses possibles. »

En adoptant ce texte porteur d'espérance, j'en appelle à chacun d'entre vous pour saisir la portée transformante de ce projet de loi et voter en sa faveur. Ensemble, nous pouvons oeuvrer à un avenir plus radieux pour notre nation bien-aimée. Bon, j'avais oublié de mentionner une personne. Ben, je tiens à la remercier. C'est la maman de Fabrice David qui était aussi ma prof de français. Un hommage à Madame David. Je vous remercie de votre attention.

**Mr Speaker:** Honorable Sandra Mayotte!

(10.21 p.m.)

**Mrs S. Mayotte (Second Member for Savanne & Black River):** Merci M. le président.

M. le président, la beauté d'une langue quelle qu'elle soit anglaise, française, créole est un trésor que nous avons le devoir de préserver et de promouvoir. M. le président, dans cet auguste Assemblée où se décide le destin de notre nation, rappelons-nous que chaque mot que nous prononçons est bien

plus qu'une simple expression. Ils sont des pierres angulaires qui définissent nos intentions, révèlent notre caractère et reflètent la mentalité qui guide nos actions. En tant que représentants élus du peuple, nous portons les responsabilités solennelles de choisir nos mots avec soin, sachant qu'ils peuvent influencer les destinées de ceux que nous avons l'honneur de servir. Et, dans cet espace où se forment les lois et se dessinent les politiques, chaque mot a le pouvoir de transformer les idées en action, les désirs en réalité.

Ce spectacle auquel nous avons eu droit ce matin dans cet hémicycle, ces démonstrations physiques, verbales, par les honorables Bérenger et Bhagwan, ces injures utilisées gratuitement, les bras levés, les doigts levés, je ne vais pas répéter cette liste d'adjectifs péjoratifs à votre égard, M. le président, mais, cela nous rappelle un peu une série télévisée : House of Cards. Une série télévisée qui aborde – alors je ne vise personne, je m'excuse – une série télévisée qui aborde le thème de certains parlementaires très âgés qui refusent de prendre leur retraite. Dans cette série politique américaine, certains personnages politiques, notamment Frank Underwood, incarne des membres du congrès qui s'accrochent au pouvoir malgré leurs âges avancés et les pressions pour qu'ils se retirent. La série explore les machinations et les luttes de pouvoir, y compris les tensions entre les nouvelles générations de politiciens et les vétérans qui résistent aux changements. C'est un peu 'Vendredi, tout est permis avec Arthur' au Parlement à l'île Maurice. Ici c'est 'Mardi, tout est permis' au Parlement à l'île Maurice.

Revenons à notre French-Speaking Union Bill et célébrons la langue française, cette langue longtemps considérée comme la plus belle langue du monde. Ayant exercé le métier de présentatrice à la télévision et animatrice à la radio, M. le président, la maîtrise du français sans faute, est essentielle pour communiquer de manière claire et efficace avec le public, jusqu'au point de développer une aversion pour les fautes de français. Je me souviens encore des conseils et des formations sur la manière d'utiliser la langue française avec précision et élégance.

M. le président, j'ai vu que dans mon discours il y a plein de choses en commun, plein de points en commun avec l'honorable Dr. Gungapersad, car je cite également dans ce discours ces réflexions inspirantes de notre compatriote, M. Robert Furlong, président du Centre culturel d'expression française.

M. Robert Furlong, dans une interview justement accordée à une presse locale l'année dernière, souligné avec justesse les défis auxquels nous sommes confrontés dans notre politique de promotion des langues alors que le français est largement parlé à Maurice, et même en progression, nous devons nous interroger sur notre approche vers cette langue si riche et si belle.

Comme bon nombre de Mauriciens, Robert Furlong a été témoin de l'évolution du paysage linguistique de Maurice comme tout passionné de la langue française dont j'en fais partie, il a vu le français jouer un rôle crucial dans la vie quotidienne des Mauriciens devenant ainsi la deuxième langue parlée après le créole et l'anglais. Cette présence historique du français dans notre société découle de notre passé colonial et continue d'influencer divers aspects de notre vie quotidienne, de l'éducation à la culture, en passant par le commerce et les relations internationales. Pourtant, malgré l'importance du français à Maurice, force était de constater jusqu'à présent l'absence d'une French Speaking Union.

M. le président, notre république est connue pour sa diversité culturelle, résultat de l'histoire coloniale de notre île. Ce brassage culturel, nous le devons à nos ancêtres indiens, africains, chinois, britanniques et les autres. Chacune de ces communautés a apporté sa propre influence culturelle, créant un melting pot unique. En raison de cette diversité, l'île Maurice est multilingue, avec des langues telles que le créole, le français, l'anglais, le bhojpuri, l'urdu, le hindi et j'en passe parler par différentes communautés.

M. le président, en ces temps où la langue française doit être protégée et célébrée avec vigueur, l'initiative du ministre des arts et du patrimoine culturel l'honorable Avinash Teeluck est un témoignage éloquent de son engagement envers notre patrimoine linguistique commun, au moment où le français, langue de Molière et de tant d'autres grands écrivains traverse des défis et des épreuves, il est plus que jamais nécessaire de lui offrir un cadre institutionnel solide et un soutien renouvelé. Ce projet qui vise à créer une French Speaking Union est une étape cruciale dans cette direction car il renforcera les liens entre les nations francophones et les amis de la langue française.

M. le président, la création d'une French Speaking Union à Maurice présenterait de nombreux avantages pour notre république. Tout d'abord, elle renforcerait notre identité linguistique et culturelle en offrant un espace dédié à la célébration de la langue française et de la culture francophone. Il est important, M. le président, de souligner le travail merveilleux que font déjà les centres culturels comme le centre culturel d'expression française, l'institut français de Maurice, l'Alliance française, pour ne citer que. Elle va également favoriser la promotion de la diversité linguistique, car n'oublions pas que le français est une langue qui a toute son importance du côté de l'anglais et du créole. D'ailleurs, le français est depuis longtemps un sujet académique obligatoire en primaire et en secondaire dans nos institutions scolaires.

M. le président, l'apprentissage précoce de la lecture et de l'écriture, dès la petite enfance jusqu'au collège, a toujours été un pilier fondamental de notre système éducatif à Maurice. Cette approche inversible, donc lire et écrire et apprendre à parler le français, a permis aux Mauriciens de développer une compétence linguistique solide en français. Grâce à cette éducation précoce et continue, les

Mauriciens ont en général une bonne maîtrise de la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit. Cela se reflète dans notre capacité à communiquer efficacement en français dans divers contextes, que ce soit dans le cadre professionnel, académique ou social.

De plus, cette maîtrise de la langue française ouvre des portes vers de nombreuses opportunités tant sur le plan national qu'international. En valorisant l'enseignement du français dès le plus jeune âge et en encourageant les études supérieures au pays de Molière, Maurice a vu naître des auteurs littéraires, des journalistes, des animateurs, des romanciers ainsi que des poètes et enseignants, bref investir dans le développement intellectuel et linguistique de sa population, c'est préserver la richesse de la langue française dans notre société multiculturelle.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de cette richesse littéraire mauricienne, la littérature mauricienne, c'est-à-dire cette littérature conçue à l'île Maurice est vieille de deux siècles et regroupe en son sein des auteurs divers, de Xavier Le Juge de Segrais à Léoville L'Homme en passant par Marcel Cabon, Malcolm de Chazal, Khal Torabully, Ananda Devi, Shenaz Patel, Amal Sewtohul, Nathacha Appanah, Marie-Thérèse Humbert et Barlen Pyamootoo, et j'en passe. On peut noter aussi certains auteurs internationalement connus tels que Jean-Marie Le Clézio, lauréat du prix Nobel de littérature en 2008 et Édouard Maunick.

M. le président, nous avons des unions pour presque toutes les langues parlées à Maurice, comme nous l'a si bien citée tout à l'heure le ministre des Arts et du Patrimoine culturel, alors pourquoi pas une French Speaking Union? C'est une question légitime que nous devons poser et c'est ce que nous avons fait au sein du gouvernement par le biais de notre ministre des Arts et du Patrimoine culturel, l'honorable Avinash Teeluck, que je me permets de féliciter à nouveau ce soir. La création d'une French Speaking Union est une grande première.

En outre, cette union favoriserait les échanges culturels entre les pays francophones, contribuerait ainsi à enrichir notre patrimoine culturel et à renforcer nos liens avec la francophonie. Sur le plan économique, une union pourrait également stimuler le développement économique en facilitant les échanges commerciaux avec les pays francophones ouvrant ainsi de nouvelles opportunités sur le marché international et la création d'une French Speaking Union à Maurice renforcerait également les liens sociaux entre les francophones de toutes les origines favorisant ainsi le développement des réseaux sociaux et professionnels en renforçant la cohésion au sein de notre communauté francophone et francophile.

Pour terminer, M. le président, je lance un appel, je lance un appel à tous ceux qui participent à ce débat aujourd'hui afin de soutenir avec enthousiasme la création de ce projet, la French Speaking

Union. En faisant ainsi, nous investissons dans l'avenir de notre nation en valorisant notre patrimoine linguistique et culturelle, en renforçant nos liens avec la francophonie mondiale et en ouvrant de nouvelles opportunités pour les générations à venir. Merci, M. le président, j'en ai terminé.

**Mr Speaker:** L'honorable ministre Seeruttun!

**The Minister of Agro-Industry and Food Security (Mr M. Seeruttun):** Merci, M. le président. Je propose l'ajournement des débats.

The Deputy Prime Minister seconded.

Question put and agreed to.

Debate adjourned accordingly.

ADJOURNMENT

**The Deputy Prime Minister:** Mr Speaker, Sir, I beg to move that this Assembly do now adjourn to Tuesday, 23 April 2024 at 11.30 a.m.

The Vice-Prime Minister, Minister of of Local Government and Disaster Risk Management (Dr. A. Husnoo) seconded.

Question put and agreed to.

**Mr Speaker:** The House stands adjourned! Adjournment matter? No adjournment matter. So, let us call it a day.

At 10.34 p.m., the Assembly was, on its rising, adjourned to Tuesday 23 April 2024 at 11.30 a.m.

(Withdrawn)